

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0530

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de partenariat avec l'Association pour l'emploi et la sauvegarde de l'environnement (AESE) - Accès aux déchèteries de Vénissieux, Pierre Bénite et aux filières de traitement des déchets végétaux**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Pallega, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0530**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Convention de partenariat avec l'Association pour l'emploi et la sauvegarde de l'environnement (AESE) - Accès aux déchèteries de Vénissieux, Pierre Bénite et aux filières de traitement des déchets végétaux**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pour soutenir le développement des activités d'insertion et pour favoriser la synergie entre le secteur de l'environnement et le secteur social, il est proposé de soutenir l'action de l'Association pour l'emploi et la sauvegarde de l'environnement, reconnue entreprise d'insertion et ayant pour objet :

- de favoriser l'insertion socio-économique de personnes en situation précaire en préparant, notamment, leur retour à l'emploi,
- d'encadrer et de former ces personnes afin de leur permettre d'acquérir le niveau de compétence facilitant leur employabilité,
- d'effectuer des travaux d'entretien et de nettoyage pour le compte de collectivités locales et de bailleurs sociaux.

Pour faciliter le fonctionnement de cette activité, il est proposé de permettre l'accès de l'association aux déchèteries communautaires de Vénissieux et de Pierre Bénite pour 50 passages maximum par an et limité à un apport volontaire de huit kilogrammes en ce qui concerne les déchets assimilables aux déchets dangereux des ménages à chaque entrée. Comme tout usager, l'association sera tenue de respecter le règlement intérieur des déchèteries.

Les activités de l'association se structurent principalement autour de l'entretien d'espaces verts et du nettoyage d'espaces extérieurs. Elle serait également autorisée à accéder aux filières de la Communauté urbaine pour les déchets végétaux, dès lors que les quantités sont importantes, dans la limite de 100 tonnes par an.

L'ensemble de ces conditions a été repris dans une convention qui sera signée pour une durée d'une année tacitement reconductible trois fois. Toutefois, chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment avec un préavis de trois mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat avec l'Association pour l'emploi et la sauvegarde de l'environnement pour l'accès aux déchèteries communautaires de Vénissieux, Pierre Bénite et aux filières de traitement des déchets végétaux.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.